N°144/2026

CHATENOIS-LES-FORGES

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Fermeture du gymnase et de ses annexes

Madame le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu le code général des collectivité territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2211 du CGCT,
Vu l'article L.2212-1 et suivants du CGCT sur les pouvoirs de la police municipale du Maire,
Vu la délibération 093-2022 relative à l'élection du Maire,
Vu la délibération 096-2022 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le complexe sera fermé du jeudi 14 janvier 2027 à partir de 06h00 à l'occasion de l'installation et de la cérémonie des vœux du Maire jusqu'au lundi 18 janvier 2027 à 17h00.

ARTICLE 2 : Aucune activité en dehors de la manifestation de la « cérémonie des Vœux » ne pourra avoir lieu à l'intérieur et à l'extérieur du complexe.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et consultable sur le site internet de la commune.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Châtenois-les-Forges,
- Services techniques municipaux,
- Aux associations de la commune,

Châtenois-les-Forges, le 13 novembre 2026

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF

MAIRIE DE CHATENOIS-LES-FORGES (Terr de Belfort)